

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 6 décembre 2022, sous la Présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Maire ; Alphonse MONTAGNE, 2de adjoint ; Florence FAVIER, Sébastien GIROUX, Frédéric JOURDE, Christelle MAITRE, Guillaume MATHIEU, Michel VALENTIN.

Absents : -Jean-Michel LAGIER et Brigitte NICOLAS excusés

Secrétaire de séance : M. Michel VALENTIN

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération CAP43
- Questions diverses

PV dernier conseil

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que la convocation.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques. Il est noté que le PV a été distribué en début de conseil et non en même temps de la convocation comme noté. Le conseil approuve le PV et Mme le Maire et le secrétaire signent (M. Frédéric JOURDE).

Délibération CAP43

Délibération :

Madame le Maire indique que suite au dernier conseil des devis complémentaire ont été fait pour l'amélioration énergétique des logements du bâtiment situé en face de la Mairie. Au vu des éléments, Mme le Maire demande au conseil de délibérer pour demander une subvention CAP43. La commune a pris contact avec l'ADEME pour un complément éventuel des aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire la demande CAP43 pour ce projet.

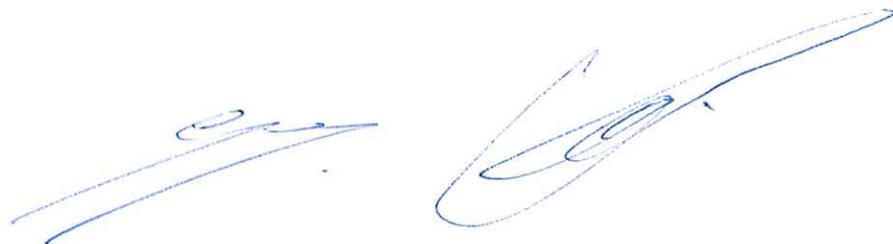
Questions diverses

- Mme le Maire parle des tarifs de location pour le gîte du Poyet. Le conseil souhaite conserver les tarifs mis en place en 2022.
- Le registre des personnes isolés est mis à jour par le conseil, par village.
- Mme le Maire rappelle que l'arbre de Noël aura lieu le samedi 17/12 à 14h à la salle du plan d'eau. Les colis seront distribués à partir du 17/12 par les conseillers.
- Mme le Maire rappelle également que la Légion d'honneur sera donnée à M. Pierre REY le dimanche 18/12 à 11h.

La séance est levée à 20h58.

Commentaire ou remarques avant validation du procès-verbal :

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a simple, stylized cursive mark. The signature on the right is more complex, featuring a large, sweeping loop that extends upwards and to the right, followed by several smaller, connected strokes.